



APRÈS L'ÉCOLE

*Journal d'information
A.R.E.Q. Grand-Portage Secteur 03-B*



VOLUME 18 NUMÉRO 2

NOVEMBRE 2011

MOT DE LA PRÉSIDENTE

CherEs membres,

Nous en sommes déjà à la dernière parution du journal "Après l'école" de l'année 2011.

Bonheur, santé, paix et prospérité voilà les mots que renferment mes vœux les plus chers pour chacune et chacun de vous. Que vos souhaits ou vos rêves les plus chers se réalisent. Que chaque nouvelle saison demeure source d'émerveillement, de découvertes et d'espoir.

Et pour fermer la porte à 2011, je ne peux m'empêcher de vous inviter à lire un texte de Mme Lise Payette, Québécoise qui n'a pas renoncé à la parole, à l'engagement. Vous le retrouverez sur la page suivante.

Carole Pedneault, présidente



Vieillir, un hymne à la vie..."

Vous avez peut-être déjà lu ce texte. Il représente une belle réflexion à partager.

Lise Payette 26 août 2011 Actualités en société

PAS DÉJÀ 80 ! MON DOIGT D'HUMEUR

Je ne le crois pas. Je vais avoir 80 ans dans quelques jours. Je refuse de me considérer comme vieille. J'ai plutôt envie d'affirmer que la vie commence à 80 ans, une fois qu'on a bien compris le comportement de ses semblables, qu'on s'est ramassé non seulement des souvenirs, mais des points de repère et d'ancrage.

Et ma façon de fêter ce moment privilégié, c'est le doigt en l'air, comme mon ami Languirand à qui Radio-Canada vient de couper le sifflet après 41 ans de bons et loyaux services avec la formidable délicatesse qui caractérise cette grande maison depuis des années. Un doigt d'humeur (plus que d'honneur) pour que le Québec comprenne enfin que ceux et celles qui ont la chance de vieillir ont droit au respect et à la reconnaissance de chacun.

80 ans ! Je ne sais pas où sont passées toutes ces années parce que j'ai été si occupée que je n'ai jamais eu le temps de regarder en arrière. 80 ans, qu'on le prenne n'importe comment, c'est tout un bail. Et si vous multipliez par 24 heures chacun des jours que ça implique, ça fait 701 280 heures de vie. Ce qui m'étonne le plus, en fait, c'est d'être encore là et surtout, capable de faire le compte. Je ne dis pas que la vie a toujours été facile, mais elle m'a toujours offert des défis nouveaux qui ont aidé à satisfaire l'immense curiosité d'apprendre et de connaître qui a motivé mon existence.

Je découvre chaque jour que la vieillesse, ce moment de la vie tant redouté, peut être pleine de surprises pourvu qu'on la regarde bien en face, avec un sourire complice au coin des yeux. Si vous regardez autour de vous, vous saurez, bien à l'avance, quelle sorte de vieux ou vieilles untel ou une autre deviendra. On vieillit comme on a vécu.

Je ne vous cacherai pas que certains matins, quand il fait humide en particulier, je découvre des os que je ne savais même pas que j'avais. Ils grincent un peu et je me rends compte qu'ils sont un peu rouillés, mais comment reprocher quoi que ce soit puisqu'ils ont juste obéi aux folies que je leur ai imposées. Ils sont solides, j'en ai la preuve.

En vieillissant, la vie devient encore plus précieuse parce que chaque minute porte son poids de bonheur ou de peine. Le temps est suspendu au-dessus de nos têtes en permanence et il en reste toujours trop peu pour dire l'amour, l'amitié, la présence, la fidélité. Pas de temps à perdre avec les querelles, les haines, les règlements de comptes. Je ne dis pas que vieillir est une partie de plaisir. Ce serait mentir.

Nous vivons dans une société où vieillir est pratiquement un crime. On enferme les vieux comme si on les mettait en prison et une fois par année, on va leur porter des oranges. C'est la plus grande angoisse que vivent les vieux d'ici : la peur d'être abandonnés « aux bons ou aux mauvais soins » de gens qui vont les bousculer, les priver de dignité et les forcer à finir leur vie dans la

soumission et la déresponsabilisation, sous prétexte qu'ils ne se plaindront pas pour ne pas risquer d'être encore plus délaissés.

Vieillir, c'est hélas aussi enterrer ses amours, ses amis, ses collègues. Ils partent tous comme Paul-Marie Lapointe, Gil Courtemanche ou Jack Layton, et la liste s'allonge chaque semaine. Quelle souffrance ! C'est se à se demander des dizaines de fois « pourquoi pas moi ? » C'est admettre aussi que ce sont tous les petits renoncements qui se chargent de vous rappeler que même si votre cœur prétend encore avoir 20 ans, vous ne les aurez plus jamais. Vieillir, c'est refuser de s'arrêter sur le bord de la route à regarder passer le défilé et se dire qu'il marche trop vite pour nous.

Le plus important pour les vieux, c'est de « rester dans la parade », de rester informés, de participer aux défis, d'émettre des opinions et de les défendre. C'est refuser d'être figés dans des certitudes qui empêchent de mieux comprendre comment fonctionne le monde qui nous entoure et c'est refuser de baisser les bras, car il reste tant de choses à faire. Et quand la mort se présentera, lui faire un doigt d'humeur bien senti, histoire qu'elle sache bien qu'elle ne ramassera que les miettes qu'on aura bien voulu lui laisser. Libres jusqu'au bout et debout. Debout dans la tête. Toujours.

Je vous ai tout dit. Là-dessus, je pars en vacances jusqu'au 23 septembre. J'irai jusqu'en Gaspésie, espérant vous trouver sur ma route ne serait-ce que pour vous entendre et vous montrer à faire le doigt d'humeur. Ça fait tellement de bien

MOT DE LA PRÉSIDENTE RÉGIONALE



Pierrette Simoneau

La région Québec-Chaudière-Appalaches compte plus 11 200 membres. C'est la région qui a le plus grand nombre de membres. Beaucoup de gens et beaucoup d'énergie : une formule gagnante. Sachons en tirer le maximum afin de

défendre la cause des personnes retraitées.

Le début de l'année de notre triennat est bien amorcé. Le conseil régional (les 12 présidences de secteur et moi) s'est réuni à trois reprises. Plusieurs dossiers abordés, des politiques révisées, la planification des visites de secteur, l'assemblée générale régionale de mai

et le plan d'action national adopté en début novembre furent à l'ordre du jour. Nos priorités soit l'indexation de nos pensions et la santé auront une place de choix dans nos plans d'action des secteurs et de la région. Les comités régionaux (assurances, environnement, condition des femmes, condition des hommes, action sociopolitique, indexation et retraite) sont formés et ils seront bientôt en action.

L'AREQ fête ses 50 ans de fondation et notre région ses 25 ans. Cette année, ce sera une joie de souligner ces anniversaires.

Bientôt ce sera la période des fêtes. Je profite de cette opportunité qui m'est offerte de vous souhaiter à vous, membres de l'AREQ, et à votre famille, de Joyeuses Fêtes, beaucoup de bonheur, de santé et de bon temps partagé avec les gens que vous aimez.

Cordialement,

Pierrette Simoneau, présidente régionale



Témiscouata-sur-le-Lac quartier Cabano

10 novembre 2011 à 9 h 30

Salon de Quilles Témis

Quilles et déjeuner : 10 \$

Déjeuner : 6 \$

Pour s'inscrire :

Bernise Pelletier : 418-854-7488

Jocelyne Perron : 418-853-2932

Une chaîne téléphonique aura lieu

Secteur des Basques Trois-Pistoles

29 février 2012 à 9 h

Salon de quilles

101, rue N.-Dame Est,

Trois-Pistoles

Quilles et souliers : 5 \$

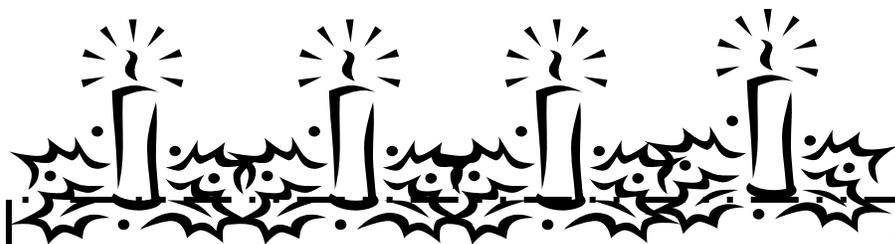
Déjeuner : 7 \$

Inscription au plus tard le 23

février par téléphone à

418- 851-2571

Gilles A.



Nous vous attendons en grand nombre
à l'Hôtel Universel de Rivière-du-Loup, le **8 décembre**
prochain, pour notre traditionnel souper de Noël.

L'accueil se fera à 17 h 30. Un verre de l'amitié vous sera servi, suivi d'un repas chaud, servi à l'assiette. Vous aurez le choix entre le pavé de saumon grillé ou le mignon de bœuf.

Le duo **Michel et Louis** animera la **soirée dansante.**

Les membres de l'AREQ et les membres-amis paieront 35 \$
tandis que les invités paieront 37 \$

Vous retrouverez toutes les autres informations dans le bulletin d'inscription, à la fin du présent numéro du journal.

Un service d'autobus pourra être organisé pour les membres du Témiscouata, du Kamouraska et des Basques.

Pour vous prévaloir de ce service, **il est essentiel de s'inscrire auprès de votre responsable du transport, avant le 30 novembre 2011; il faudra que le nombre d'inscriptions à ce service soit le plus élevé possible, afin que le coût par personne soit raisonnable.**

Basques : **Jean-Pierre Morency : 418 -738-2664**

Kamouraska : **Denis Briand : 418-492-3741**

Témiscouata : **Carole Pedneault : 418-853-2916**



Ce bouton, près d'un texte, est là pour nous rappeler qu'on peut retrouver ce texte sur le site de l'AREQ(CSQ). N'hésitons pas à aller y puiser des informations très intéressantes.

COIN DU LECTEUR : N'oubliez pas que si vous désirez vous exprimer par le biais du journal « Après l'école », vous pouvez adresser votre texte à un membre du Conseil sectoriel dont les coordonnées seront publiées à chaque parution de notre journal. À chaque édition, une page peut vous être consacrée.

« Quand je me sens déprimée, je travaille. On oublie nos soucis et on peut aider les autres ».

Hilary Clinton

INVITATION À LA 14^E ÉDITION DE NOTRE MANIFESTATION ARTISTIQUE ET ARTISANALE 2011 – 2012

« Les couleurs ensoleillent la vie »

Nous invitons chaleureusement tous les membres de l'AREQ (CSQ) secteur Grand-Portage à participer à notre **exposition annuelle**. L'événement se tiendra en **mai 2012 lors de l'assemblée générale**.

C'est sous le thème « *La couleur, soleil de nos vies* » que nous pénétrerons dans votre univers artistique et/ou artisanal. Des informations additionnelles vous seront transmises dans le prochain journal « **APRÈS L'ÉCOLE** »

Soyez des nôtres avec votre couleur !

À bientôt,

Le Comité des arts,

Pauline, Denis, Francine, Marielle



ACCUEIL DES NOUVELLES ET DES NOUVEAUX RETRAITÉS



Autour d'un café, nous avons accueilli 13 nouvelles et nouveaux retraités de juillet 2011, le 5 octobre dernier, au Mirador de l'Auberge de la Pointe. Le Conseil sectoriel et les porteurs de dossiers formaient le groupe d'accueil. La présidente, Carole Pedneault, leur a souhaité la bienvenue dans notre association et les a informés des services offerts par l'AREQ. Une carte de membre de la Fondation Laure-Gaudreault et un dossier d'information leur ont été remis. Puis les porteurs de dossiers les ont renseignés sur l'importance du travail de chacun des comités.

Après cet accueil, les nouvelles et nouveaux membres retraités ont rejoint les 97 anciens pour un vin d'honneur et un repas, délicieux comme toujours, dans cet établissement. La fête s'est terminée par la remise d'un certificat-cadeau à nos nouveaux membres. Enfin, la présidente leur a souhaité une excellente retraite et les a invités à participer aux diverses activités offertes par notre organisme.

Le Conseil sectoriel de l'AREQ-Grand-Portage



Il nous a quittés

Raymond Godbout est décédé le 2 septembre 2011 à Québec.

Il a terminé sa carrière au secondaire à Trois-Pistoles.

À sa famille et à ses amis, les membres du Conseil sectoriel et tout l'AREQ Grand-Portage offrent leurs plus sincères condoléances.

CONCOURS CONCOURS CONCOURS

L'an dernier, le Comité directeur, avec l'aide de madame Gisèle Deschamps, a mis sur pied un site WEB pour notre secteur AREQ 03 - B. Afin de faire connaître ce site et d'amener nos membres à le consulter, nous avons décidé de mettre sur pied un concours.

Après avoir répondu aux dix questions de notre Quiz, dont vous trouverez les réponses sur le site <http://grandportage.areq.ca>, veuillez le poster à l'adresse suivante :

Onil Dupuis, 53, rue St-Cyrille, Rivière-du-Loup (Qc) G5R 2G4

Ou encore, si vous avez un scanneur, vous pouvez numériser votre questionnaire avec vos réponses et vos coordonnées. Faites parvenir le tout en « Pièces jointes » à un courriel à l'adresse suivante : onildupuis@hotmail.com

Deux participations individuelles au party de Noël seront tirées parmi les bonnes réponses reçues avant le 26 novembre 2011

À vos claviers partez!



Quiz pour vous aider à découvrir notre site WEB

<http://grandportage.areq.ca>

1. Dans le Coin de l'information publiée par nos membres, quel est le prénom et le nom de la personne qui produit la page WEB de :
« **L'ensemble vocal Symphonie des Lacs** » ?

2. À l'agenda, mentionnez l'activité qui a eu lieu le 31 août 2011 et le nom de la personne qui en était responsable.

3. Dans Souvenirs de voyage, à quel spectacle, certains de nos membres ont-ils assisté au Capitole de Québec?

4. Dans Comités, qui est responsable du dossier des assurances ?

5. Dans Album-photos 2011-2012, qui a gagné le tirage du moitié-moitié lors de l'activité de la non-rentree (tirage au profit de la Fondation Laure-Gaudreault) ?

6. Dans journal « Après l'école », à qui peut-on envoyer nos articles pour publication dans le journal ?

7. Dans Ressources et Liens à Adresses et liens à conserver, quel site (écrire son nom et son adresse électronique) peut vous aider à rechercher une ville partout dans le monde et même vous tracer le trajet le plus court entre votre point de départ et d'arrivée ?

8. Dans Plan d'action, notre association offre un support monétaire à 4 organismes, nommez le 4e.

9. Dans Ressources et liens, à Adresses et liens régionaux quel est le numéro de téléphone de la FADEQ, région Bas-St-Laurent?

10. Dans Ressources et liens, écrire le 3e service offert par l'AREQ.

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

DÉCÈS : Si c'est possible pour vous, faites connaître à un membre du Conseil sectoriel le décès d'un membre AREQ de votre secteur. Cela permet d'envoyer une carte de sympathie au nom de la Fondation Laure-Gaudreault. Cela permet aussi d'informer tous les membres du décès d'une personne avec qui ils ou elles ont peut-être travaillé dans le passé.

Merci pour cette attention.

Notez que l'activité **Broadway** qui avait été annoncée dans le journal pour le mois de janvier a été annulée en raison de difficultés incontrôlables.

Nous sommes désolés pour ce contretemps.

Le Conseil sectoriel

Fondation Laure - Gaudreault

Dans la région 03, le principal moyen de levée de fonds pour la fondation est le golf annuel. Cette année, cette activité se déroulait au Golf St-Laurent à l'Île d'Orléans. Le secteur Grand-Portage y a participé avec douze(12) golfeuses et golfeurs et six(6) autres personnes qui étaient inscrites au paragolf qui nous a permis de visiter quelques points d'intérêt sur l'île tout en bénéficiant de commentaires judicieux durant le tour de l'île si chère à Félix Leclerc. Cette activité devrait rapporter plus de 12 000 \$.

Dans notre secteur, la non-entrée nous a permis d'amasser 300\$ et la vente de livres 65\$. Lors de l'accueil des nouveaux retraités, un montant de 243\$ est venu s'ajouter. Les sommes recueillies dans notre région seront redistribuées à des organismes et personnes de la région. Nous

tenons à remercier le Conseil sectoriel qui a décidé d'offrir à chacune et chacun des nouveaux retraités une carte de membre de la fondation. Pour celles et ceux qui ne sont pas encore membres, consultez l'encart à la fin du journal... C'est un geste à poser une fois dans votre vie.



Merci à celles et ceux qui participent aux activités de l'AREQ-CSQ et qui contribuent à la Fondation Laure-Gaudreault.

Maryvonne Thébault

TU AURAS BIENTÔT 65 ANS

La rente que tu reçois de la CARRA va diminuer. Communique sans tarder avec l'AREQ afin que ta cotisation soit ajustée à ta nouvelle rente.

Téléphone: **418 525-0611** ou **1 800 663-2408**

Carole

LES ASSURANCES POSENT-ELLES QUESTIONS ?

J'ai constaté, au cours de conversations récentes et à la suite de questions posées, que bien des retraités manquaient de compréhension face aux changements qui se sont produits, ce printemps, dans notre régime d'assurance. Je vais tenter, dans le présent texte, d'apporter éclairage et information pouvant faire disparaître les doutes et les questions que vous pourriez avoir.

Au moment de sa prise de retraite, la personne retraitée de l'enseignement, si elle n'était pas protégée par un régime détenu par la personne conjointe, devait adhérer au régime d'assurance privé de la SSQ. Ce dernier offrait une protection soit individuelle, soit monoparentale, soit familiale selon le statut civil de la personne adhérente. Il faut aussi savoir que chacune de ces protections présentait et présente toujours 4 types de garanties :

- Assurance maladie (médicaments remboursés à 75%, hôpital, ambulance, chiro, naturopathe, acupuncture, etc. au total 34 garanties);
- Assurance voyage avec assistance;
- Assurance annulation de voyage
- Assurance vie (étant entendu que c'est la seule qui soit facultative).

Voilà des informations que je crois pertinentes pour mieux comprendre la suite.

SITUATION AVANT LE 1^{er} MARS 2011

Avant le premier mars 2011, la personne retraitée avait deux cheminements possibles selon qu'elle était âgée de moins de 65 ans ou de plus de 65 ans. Si elle avait moins de 65 ans, elle devait adhérer au régime ci-haut mentionné et ce, selon le type de protection (individuelle, monoparentale ou familiale) convenant à son état civil.

Dès qu'elle atteignait 65 ans, trois possibilités s'offraient à elle :

- a) elle pouvait conserver avec la SSQ le régime qui la protégeait depuis le début de sa retraite;
- b) elle pouvait modifier son régime en confiant à la RAMQ (régie d'assurance maladie du Québec) la garantie des médicaments remboursés à 68%, tout en conservant toutes les autres protections (les 34 garanties de l'assurance maladie, l'assurance voyage avec assistance, l'assurance annulation de voyage et, le cas échéant, l'assurance vie avec la SSQ).
Si la personne adhérente optait pour le 2^e choix, il était possible que certains médicaments ne soient pas remboursés par la RAMQ. Si cette situation se présentait, la personne adhérente devait payer l'entièreté du médicament dont le remboursement avait été refusé par la RAMQ, demander au pharmacien une facture spécifique et l'expédier à la SSQ qui remboursait le dit-médicament s'il apparaissait sur la liste de médicaments remboursables par elle.
- c) si la personne conjointe avait moins de 65 ans et pouvait avoir accès à un régime d'assurance maladie, la personne adhérente qui venait d'avoir 65 ans devait annuler la protection familiale qu'elle avait avec la SSQ et cette protection devenait la responsabilité de la personne conjointe qui devait adhérer au plan d'assurance disponible.

SITUATION APRÈS LE 1^{er} MARS 2011

Puis arrive le 1^{er} mars. À partir de cette date, on ne fait plus la distinction entre les moins de 65 ans ou les plus de 65 ans. Peu importe le type de protection (individuelle, monoparentale ou familiale), tous les retraités(es) adhèrent au même régime d'assurance : l'option B expliquée précédemment (médicaments couverts par la RAMQ et toutes les autres protections couvertes par la SSQ *avec remboursement par la SSQ des médicaments refusés par la RAMQ*, tel qu'expliqué précédemment).

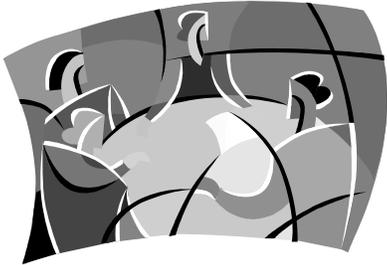
Cependant, si la personne conjointe a accès à un plan d'assurance maladie familial pouvant les couvrir tous les deux, celle-ci doit prendre ce plan, même s'il est moins avantageux, et les deux individus seront assurés par ce nouveau plan et on devra annuler le précédent.

Il faut également savoir que les primes d'assurance des différents types de protections (individuelle, monoparentale ou familiale) ont diminué d'environ 50% et ce, de puis le début de juin. Enfin, le présent régime d'assurance sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2011. D'ici là, vous devriez être consultés sur des propositions négociées par l'AREQ et en être informés. Soyez donc aux aguets et portez attention à toute information sur le sujet.

Espérant que les explications données aient été assez claires et aient réussi à dissiper quelques doutes ou questions, je vous souhaite une bonne santé et vous invite à faire des activités physiques. De plus, je suis toujours là si d'autres informations sont nécessaires.

Jean-Louis Brillant, responsable du dossier Assurances

VOUS AVEZ DIT SOCIOPOLITIQUE ?



L'été dernier, à la demande de la présidente, j'ai accepté d'être porteur du dossier sociopolitique de l'AREQ Grand-Portage. Qu'est-ce que cela implique? Des réunions, bien sûr, former un comité, produire des textes dans ce présent journal.

Trop souvent, lorsque nous utilisons le mot politique, nous mettons tout dans le même panier : **la** politique, **le** politique et **les** politiques. Il est important de faire des distinctions. **La politique** est du domaine des partis politiques, des élections, de la *partisannerie*. Les programmes des partis politiques visent la gestion de ce qui touche **le politique** : ils sont élaborés en fonction de l'idéologie de chaque parti. **Le politique**, c'est ce qui touche à notre vie de tous les jours : il englobe le social et l'économique. Enfin, **les politiques** gèrent **le politique** et **la politique**. Elles comprennent toutes les lois, les règlements ainsi que les décisions prises par les élus de nos gouvernements.

À partir de ces distinctions, on peut dire que le mandat d'un comité sociopolitique est d'être le surveillant, le chien de garde de tout ce qui nous touche tant au point de vue social qu'économique. Des exemples : surveiller la législation en ce qui concerne les personnes âgées et le domaine de la santé; analyser les programmes des partis politiques; encourager la participation citoyenne; collaborer avec des organismes communautaires; s'engager dans des projets concrets de solidarité internationale; pour nous, membres de l'AREQ, participer à la Fondation Laure-Gaudreault, etc.

Ouf ! Tout un programme, me direz-vous. Je vous rassure, je n'ai pas l'intention de m'éparpiller dans toutes les directions. Le Congrès de juin 2011 a voté des orientations en sociopolitique. Le Conseil national de cet automne va cibler des domaines dans lesquels notre action pourra porter pour le prochain triennat. Dans un prochain numéro du journal *Après l'école*, j'élaborerai sur les orientations que le Conseil national aura décidé de privilégier.

Gilbert Lagacé

Des exemples de préoccupations sociopolitiques

1- Des communiqués de presse de l'AREQ émis depuis septembre 2011

- Indexation : *La discussion s'amorce enfin*
- Certification des résidences pour aînés : *L'AREQ reste sur son appétit*
- Participation au marché du travail des 55 ans et plus : *l'AREQ accepte le débat de société*
- *Projet de loi sur la résiliation de bail des aînés : un droit illusoire selon l'AREQ*

2- Des communiqués et actions de l'ATTAC-Québec

(ATTAC : Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne)

3- La ligue des droits et libertés

- Formations sur les poursuites bâillons
- Campagne annuelle du coquelicot : Collectif Échec à la guerre
- Caravane FRAPU : Sur la route pour le logement social
- Justice pour les victimes de bavures policières

(Visitez le site de la ligue : www.liguedesdroits.ca)

4- Mouvement pour une démocratie nouvelle

Sur le mode de scrutin au Québec

(www.democratie-nouvelle.qc.ca/actions)

Gilbert Lagacé

Rassemblement des 50 ans et plus du Bas-Saint-Laurent Rivière-du-Loup 7 au 10 juin 2012

En juin 2012, Rivière-du-Loup sera l'hôte de la prochaine édition du Rassemblement des 50 ans et plus du Bas-Saint-Laurent. Cet événement regroupe différentes activités ayant pour but de promouvoir un mode de vie physiquement actif auprès des personnes âgées.

Cette rencontre nécessite une implication des acteurs du milieu. De plus, L'AREQ-Grand-Portage est un partenaire de l'organisme Action 50+ du Bas-Saint-Laurent. Madame la présidente m'a demandé de représenter notre association au sein du comité organisateur. Il va de soi que je suis à la recherche de bénévoles : à l'AREQ, on nous demande de nous occuper de l'accueil des délégations.

L'an dernier, cette activité s'est déroulée à Dégelis; les retraités de l'AREQ du secteur Témiscouata se sont impliqués dans l'organisation de cette rencontre. Sans nul doute que ceux du grand Rivière-du-Loup répondront à mon appel. Dans les prochains numéros du journal, j'aurai l'occasion de revenir sur le sujet et d'être plus explicite. En attendant, celles et ceux qui ont le désir de s'impliquer, je reçois avec plaisir vos noms. Voici mes coordonnées :

Gilbert Lagacé : (418) 862-7488
gilbert.lagace@videotron.ca



Ratés à la CARRA : VIGILANCE

Les médias de Québecor (TVA, *Journal de Montréal*, *Journal de Québec* et *Canoë*) rapportaient, le 11 octobre, que la CARRA connaît encore des ratés concernant le traitement des dossiers des retraités et des futurs retraités. Ces ratés sont attribuables à l'implantation d'un nouveau système de gestion informatique.

Tel que mentionné dans l'article, l'AREQ demeure vigilante face à cette situation. Au cours de la dernière année, notre association est intervenue à plusieurs reprises auprès de la CARRA, seule et conjointement avec la CSQ, afin que des correctifs soient apportés et que des dossiers problématiques soient réglés. De nouvelles interventions auront lieu au besoin.

Par ailleurs, mentionnons que l'AREQ siège au *Comité consultatif sur les services aux retraités et les enjeux de l'indexation* formé par la CARRA. Le Comité sera appelé à formuler des recommandations au conseil d'administration de la CARRA dans un souci d'améliorer les services et l'information aux personnes retraitées.

(AREQ (Infolettre du 12 octobre 2011))



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate



CERTIFICATION DES RÉSIDENCES PRIVÉES : MALGRÉ CERTAINS GAINS, L'AREQ RESTE SUR SON APPÉTIT

Québec, le 12 septembre 2011 – L'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ) accueille favorablement certaines mesures contenues dans le projet de loi 16, qui vise à resserrer le processus de certification des résidences privées d'hébergement, mais demeure sur son appétit sous plusieurs aspects, notamment en ce qui concerne la formation du personnel, le nombre de personnes requis auprès des personnes hébergées et la facturation abusive de services.

Par ailleurs, l'AREQ déplore que le processus de certification ne soit pas intégré dans une politique plus globale assurant une vision cohérente du continuum de support à domicile, de l'accompagnement de la perte d'autonomie et de l'hébergement des personnes âgées vulnérables. C'est en substance le message livré aujourd'hui par le président de l'AREQ, Pierre-Paul Côté, accompagné du 2^e vice-président, Michel A. Gagnon, devant les membres de la Commission de la santé et des services sociaux.

« Nous avons l'impression qu'encore une fois, avec ce projet de loi, on pare au plus pressant, sans plan d'ensemble ni vision à long terme. Le gouvernement énonce régulièrement de grands principes et de bonnes intentions, mais ce qui alimente le sentiment d'insécurité des personnes âgées, outre les cas d'horreur rapportés dans les médias, c'est cette impression de continuelle gestion de crise », a souligné le président de l'AREQ, Pierre-Paul Côté.

Quelques gains

L'AREQ salue quelques gains inscrits dans les projets de loi et de règlement, notamment :

- la protection de l'appellation de résidences pour personnes âgées et la nécessité d'obtenir une attestation temporaire pour entreprendre un processus de certification;
- les nouvelles dispositions concernant les antécédents judiciaires des propriétaires, des employés et des bénévoles d'une résidence;
- l'ouverture d'un processus de révocation d'une attestation ou d'un certificat de conformité;
- le nouveau pouvoir de procéder à l'évacuation ou à la relocalisation des personnes âgées en cas de problème.

Des lacunes et oublis

L'AREQ constate toutefois plusieurs oublis et lacunes. En conséquence, elle soumet au gouvernement une série de recommandations, soit :

- **de protéger les personnes en perte d'autonomie qui se voient évincées de leur résidence** parce que le propriétaire en change la vocation, décide de cesser ses opérations ou pour toute autre raison. La ministre déléguée aux Services sociaux s'était pourtant engagée à apporter les correctifs nécessaires avec le projet de loi;
- d'exercer une vigilance face aux **abus dans la facturation des services**. De nombreux reportages diffusés dans les médias ont fait état de tels abus.

- d'élargir aux CHSLD, aux ressources intermédiaires et aux résidences pour personnes âgées **l'obligation d'aviser le coroner lors d'un décès**. Le projet de loi, dans sa forme actuelle, n'inclut que les cas apparents de négligence;
- de s'assurer que la nouvelle procédure d'**attestation temporaire ne serve pas à prolonger le délai** pour les résidences non certifiées;
- d'exiger minimalement la **formation de préposé aux bénéficiaires** pour le personnel des résidences privées;
- de déterminer **le nombre minimal de personnes dont la présence est requise** auprès des personnes hébergées, en tenant compte de différents paramètres;
- de mener **une campagne d'information sur le processus des plaintes** dans les résidences d'hébergement;
- d'instaurer un véritable **guichet unique** pour les personnes âgées;
- de s'assurer d'avoir **une vue d'ensemble** des besoins et des services actuels, des listes d'attente et de l'état de perte d'autonomie des gens en attente, des projections des besoins à venir et d'un plan pour arriver à combler les besoins;
- de tenir des **États généraux sur le vieillissement**.

Au-delà des mesures annoncées par le gouvernement, l'AREQ entretient des inquiétudes devant la démarche de privatisation des services de santé et de services sociaux. Les services et les soins aux personnes en perte d'autonomie ne devraient pas être offerts en fonction de leur portefeuille. Pourtant au Québec, nous avons un système d'hébergement à deux vitesses où les gens qui en ont les moyens disposent d'une meilleure offre de services que les autres et cela indépendamment de leur état ou de leurs besoins.

« Des changements en profondeur seront essentiels concernant l'hébergement et les services destinés aux personnes âgées. Le gouvernement ne pourra y arriver que s'il se dote d'une vision d'ensemble et que la société civile, toutes générations confondues, est invitée à participer à la réflexion », a conclu le président de l'AREQ.

* **Le mémoire de l'AREQ est disponible au www.araq.qc.net.**

Profil de l'AREQ

Regroupant près de 55 000 membres partout sur le territoire québécois, l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ) célèbre cette année le 50^e anniversaire de sa fondation. Elle est affiliée à la CSQ.

-30-

Source : Dominic Provost, conseiller en communication
Cell. 418 929-4082



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate



**PROJET DE LOI 23 ET INDEXATION DES RÉGIMES DE RETRAITE :
LE GOUVERNEMENT DOIT ABANDONNER SA CLAUSE ÉCHAPPATOIRE ET
ASSURER L'ÉQUITÉ ENTRE LES RETRAITÉS**

QUÉBEC, LE 4 OCTOBRE 2011 – La plus importante association québécoise de personnes retraitées de l'État, l'AREQ, participait aujourd'hui aux consultations de la Commission des finances publiques sur le projet de loi 23. Ce projet de loi, qui modifie divers régimes de retraite du secteur public, introduit une nouvelle clause d'indexation des pensions pour les années de service comprises entre 1982 et 1999.

Devant les parlementaires, l'AREQ a réclamé que le gouvernement abandonne la clause échappatoire lui permettant de se soustraire à la clause d'indexation. Elle a également plaidé pour l'équité entre toutes les personnes retraitées de l'État, quel que soit leur régime de retraite.

UNE NOUVELLE CLAUSE D'INDEXATION

Rappelons d'entrée de jeu que l'entente intervenue entre le Front commun et le gouvernement, à laquelle le projet de loi 23 donne suite, introduit un mécanisme d'indexation des rentes à certaines conditions. Ainsi, l'indexation sera accordée de manière *ad hoc*, c'est-à-dire à chaque année, pour les années de service comprises entre 1982 et 1999, si un surplus excédant 20 % de la valeur actuarielle des prestations acquises à la charge des participants est constaté. Si tel est le cas, la rente sera indexée selon la même formule que pour les années cotisées à compter de 2000, soit la moitié de l'inflation.

Toutefois, le projet de loi stipule que le gouvernement peut décider – mais il n'en a pas l'obligation – d'indexer la partie de la rente qui est à sa charge. En d'autres termes, le gouvernement a tout le loisir de décider, selon des critères et priorités qui lui sont propres, d'accorder ou non l'indexation, et cela, indépendamment de la conjoncture économique, des rendements de la Caisse de dépôt et placement ou de la santé du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR). L'AREQ assimile cette disposition à une clause échappatoire.

L'AREQ réclame des amendements au projet de loi 23 afin de rendre automatique la partie d'indexation de la rente à la charge du gouvernement pour les années de service comprises entre 1982 et 1999, si des surplus actuariels suffisants sont constatés.

« Nous saluons le fait que, pour la première fois, une entente entre les parties négociantes fait mention des personnes retraitées et de l'indexation de leurs pensions. Cela dit, nous insistons pour que le gouvernement prenne les mêmes engagements que la partie syndicale quant au versement de l'indexation. Nous ne voulons pas que la protection du pouvoir d'achat de nos membres soit assujettie à des décisions budgétaires arbitraires ou à des choix politiques renouvelés chaque printemps », a souligné le président de l'AREQ, Pierre-Paul Côté.

ASSURER L'ÉQUITÉ ENTRE LES RETRAITÉS

La clause échappatoire que s'est accordée le gouvernement a un second effet pernicieux : elle prive potentiellement d'une indexation de leur rente des dizaines de milliers de personnes retraitées du Régime de retraite des enseignants (RRE), du Régime de retraite de certains enseignants (RRCE) et du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). En effet, comme en a décidé le gouvernement lors de la création de ces régimes, les pensionnés du RRE, du RRCE et du RRF n'ont pas de caisse séparée où s'accumulent et fructifient leurs cotisations. Leurs cotisations ont été versées au Fonds consolidé du

gouvernement. Il n'est donc pas possible de leur accorder une partie d'indexation à partir de leur caisse, comme le prévoit le projet de loi 23 pour les pensionnés du RREGOP.

L'AREQ réclame notamment que des dispositions de concordance soient ajoutées au projet de loi de manière à modifier les lois sur le RRE, le RRCE et le RRF.

« En s'engageant formellement, comme la partie syndicale, à indexer sa partie de rente lorsque des surplus suffisants sont dégagés, le gouvernement ferait d'une pierre deux coups : il contribuerait à atténuer la perte de pouvoir d'achat des personnes retraitées et assurerait une forme d'équité entre les régimes et entre les pensionnés », d'ajouter Pierre-Paul Côté.

L'AREQ rappelle par ailleurs, comme ce fut le cas dans le cadre du mandat d'initiative de la Commission des finances publiques sur l'indexation des régimes de retraite (février 2010), que la constitution d'une réserve dans la caisse des participantes et participants relève d'une saine prudence. Elle vise à assurer la pérennité du régime en dépit des soubresauts boursiers. Toutefois, l'AREQ craint que la nécessité d'accumuler des surplus excédant 20 % de la valeur actuarielle des prestations repousse indûment le versement de l'indexation ou, à tout le moins, qu'elle limite le nombre d'années où elle pourra être versée.

LE DOSSIER N'EST PAS CLOS

Enfin, les représentants de l'AREQ ont tenu à rappeler que le gouvernement a annoncé, en juin dernier, la création du Comité consultatif sur les services aux retraités et les enjeux de l'indexation relevant de la CARRA. Ce comité réunit des représentants des associations de retraités, des syndicats et des cadres, et auquel participent des représentants de la CARRA et du Conseil du trésor. Il sera appelé à formuler, au cours des prochains mois, des recommandations visant à atténuer, voire à éliminer, la perte de pouvoir d'achat découlant de la désindexation des rentes pour les années de service comprises entre 1982 et 1999.

« À nos yeux, l'adoption du projet de loi 23 ne vient pas clore le dossier de l'indexation de manière définitive. Au contraire, l'AREQ s'attend à ce que les propositions qui seront formulées par le Comité consultatif entraînent, le cas échéant, l'adoption des mesures législatives nécessaires par l'Assemblée nationale.

-30-

Source : Dominic Provost, conseiller en communication

Tél. : 418 929-4082

INFOLETTRE

Vous désirez être au courant des dernières nouvelles concernant votre association l'AREQ ? Abonnez-vous à l'infolettre qui vous parviendra régulièrement à chaque semaine. Et d'un clic, vous pourrez aussi répondre à la question de la semaine concernant des sujets qui nous rejoignent tous. Pour vous abonner, allez sur le site de l'AREQ(CSQ) et au bas de la page, vous pourrez vous abonner très facilement.

C'est sur cette même page d'accueil que vous pouvez calculer la perte de votre pouvoir d'achat concernant l'indexation.

Naviguer sur le site de l'AREQ(CSQ), voilà une autre manière de mieux comprendre des enjeux qui nous concernent tous.



Voyages Ciel D'Azur vous offre la Costa Del Sol

Accompagné par Louise & Jean-Pierre Busseau

Séjour du 9 au 24 avril 2012 à L'HÔTEL BAJONDILLO

En studio, incluant cuisinette équipée, directement sur la belle plage de Torremolinos.

EXCELLENT Rapport qualité-prix ! **À Noter:** Vol Direct aller-retour avec Air Transat Montréal-Malaga, possibilité d'un séjour de 3 semaines sur demande. Informez-vous auprès de l'un de nos agents au : **418-867-8001**

Au plaisir de vous servir.

Karelle Bélanger



CHRONIQUE INFORMATIQUE

DÉCONNECTER

Il est très important pour la sauvegarde de nos données personnelles, de **déconnecter correctement** quand on termine l'utilisation d'une page sensible sur internet : transactions financières, utilisation d'un compte de messagerie tel que Hotmail, Yahoo, GMail. Et il est tout aussi important de vider les signes de nos démarches en supprimant les fichiers internet temporaires ainsi que les cookies. **Sachons le faire.**

Pour déconnecter correctement, il faut chercher le terme **déconnecter** ou **Sign out généralement** en haut à droite de la page sur laquelle on se trouve.

Autre point de sécurité important : quand on utilise le site Hotmail.com pour connecter à notre compte sur un ordinateur public, toujours bien vérifier qu'il n'y a pas de crochet à : mémoriser mon compte et mon identifiant et me connecter automatiquement. Ainsi, les personnes qui nous suivront sur cet ordinateur ne verront pas nos données personnelles : adresse, e-mails, etc...

Il suffit d'y penser...

Louiselle Dionne

GUIDE À L'INTENTION DES AÎNÉS

La revue **Protégez-vous** offre à l'intention des aînés, un guide très intéressant concernant tous les aspects de cette étape importante de la vie. Comment accompagner au quotidien ses parents et ses proches qui vieillissent ? Où trouver les ressources appropriées ? Il propose, dans un langage clair et accessible, une foule d'informations indispensables pour s'y retrouver : logement, argent, santé, vie domestique.

Il a été conçu en partenariat avec l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal (IUGM) et mis à jour en juillet 2011.

Ce guide est offert **GRATUITEMENT** aux abonnés Web en version électronique, mais à partir du site de la revue **Protégez-vous**, vous pouvez le commander par la poste.

J'AI LU dans la revue *Châtelaine* octobre 2011

10 KM

C'est la distance que l'on devrait parcourir chaque semaine, en marchant, pour maintenir le volume de son cerveau (après 60 ans, la matière grise commence à perdre de sa masse) et préserver sa mémoire. Source : American academy of neurology.

VITE, À NOS ESPADRILLES !

FÊTE DE NOËL 2011

Repas de Noël, le 8 décembre 2011 à l'Hôtel Universel de Rivière-du-Loup; accueil à 17 h 30 suivi du souper et d'une soirée dansante.

Le coût du repas revient à 54 \$; l'AREQ prend à sa charge l'orchestre, les cadeaux et une partie importante des frais du repas;

**Le coût d'inscription sera de 35 \$ pour les membres et les membres-amis et de 37 \$ pour les invités.
N'oubliez pas de choisir un menu.**

Inscription # 1 : Nom _____ Menu : saumon () filet mignon () _____

Localité : _____ Tél : _____

Inscription # 2 : Nom _____ Menu : saumon () filet mignon () _____

(S'il y a lieu)

Autobus : coût à votre charge (indiquez le nombre de personnes dans la parenthèse) :

Kamouraska () Basques () Témiscouata ()

Veillez faire parvenir votre inscription AVANT le 26 novembre avec votre CHÈQUE
(daté au plus tard du 26 novembre),

FAIT à l'ordre de AREQ-03-B et posté à : Onil Dupuis
tél. : 418-862-6244 53, rue Saint-Cyrille, Rivière-du-Loup
courriel : onildupuis@hotmail.com G5R 2G4

Aucun remboursement ne sera autorisé après le 26 novembre 2011

FONDATION LAURE-GAUDREAU FORMULE D'INSCRIPTION

A/S de MADAME MARIELLE RAYMOND 45, RUE DU PARC RIVIÈRE-DU LOUP G5R 1Y2

Nom.....Prénom..... Reg/Sec : 03B

Adresse.....Code postal.....

Téléphone :

Devenir membre : 10 \$..... Don \$

Faire le chèque à l'ordre de : Fondation Laure-Gaudreault

Date : le Signature

20^e anniversaire du Comité national de la condition des femmes

J'en appelle aux femmes

J'en appelle aux femmes d'eau
Agitées et déchainées
Pour nager jusqu'aux droits égaux
Et réclamer sans cesser
Une juste distribution
De la richesse planétaire
Dans un non à la privatisation
Des biens de la terre mère.

J'en appelle aux femmes d'espace
Naturelles et libres
Pour sortir les droits autochtones de l'impasse
D'une Déclaration internationale en déséquilibre
143 pays ont signé
Les États-Unis et le Canada exceptés
C'est le temps de la réconciliation
Entre les États et les peuples autochtones
Et que finissent les multiples agressions
Dont les femmes sont les cibles championnes.

J'en appelle à tous les hommes
J'en appelle aux femmes de tous les éléments
De terre, d'eau, de feu, d'espace et de vent
Fortes de ce qui bout en d'dans
Pour se lever et se mettre à marcher
Réclamant encore et encore le rapport d'égalité
Inscrit dans les gènes de la solidarité.

Extraits du texte d'Hélène Sylvain,
Membre du FPPÉLL, St-Jérôme
Et membre du Comité de la condition des femmes

CONSEIL SECTORIEL POUR 2011-2012

Carole Pedneault, présidente	carolepedneault.areq@hotmail.com	418 853-2916
Rose-Marie Rioux, 1 ^{ère} v. présidente	duriou@hotmail.com	418 862-2945
Maryvonne Thébault 2, v. présidente	mavonne@globetrotter.net	418 853-2165
Onil Dupuis, trésorier	onildupuis@hotmail.com	418 862-6244
Bernise Pelletier, secrétaire	bernisepelletier@sympatico.ca	418 854-7488
Mireille Bernard, conseillère	mireille.bernard@hotmail.com	418 862-0720
François Villeneuve, conseiller	denise-françois.v2011@hotmail.com	418 851-2412

RESPONSABLES DES DOSSIERS POUR 2011-2012

Assurances : Jean-Louis Brillant	brillantg@sympatico.ca	418 853-2933
Condition féminine : Lorraine Roy	roylor@hotmail.com	418-492-7754
Condition masculine : Vincent Dumont	duvin17@hotmail.ca	418 862-2945
Environnement : Rose-Marie Rioux	duriou@hotmail.com	418 862-2945
Indexation : Christian Bégin	mcaron50@hotmail.com	418 853-3832
Socio- politique : Gilbert Lagacé	gilbert.lagace@videotron.ca	418-862-7488

Responsable de la banque d'adresses : Jean-Pierre Morency : areq45@yahoo.ca

Responsable du journal : Louiselle Dionne : louiselle.areq@live.ca

NUMÉROS IMPORTANTS

Agence de la santé et des services sociaux du Bas-St-Laurent 418 - 723-5231

Association des résidences privées du Québec 1- 888- 440- 3777

Régie des rentes du Québec 1- 800- 511-2558

Revenu Québec 1- 888- 511-2588

Sécurité de la vieillesse 1- 800- 277-9915

Services Québec (tous les services) 1- 800- 363-1363

AREQ (siège social à Québec) 1-800-663-2408

**Au nom de toutes et tous
Heureux temps des Fêtes !**

Vous êtes devenus experts ? Vous réussirez celui-ci !

Concours **Sudoku**

	5			8	2			
9			4	7				
1	4					8		
	6	1						
		9	3		5	4		
						1	3	
		7					5	6
		★		6	7			9
			9	2			8	

À gagner
2 prix de \$25
Tirage parmi toutes les
bonnes réponses reçues
d'un membre 03-B

Quel chiffre
remplacera l'étoile ?

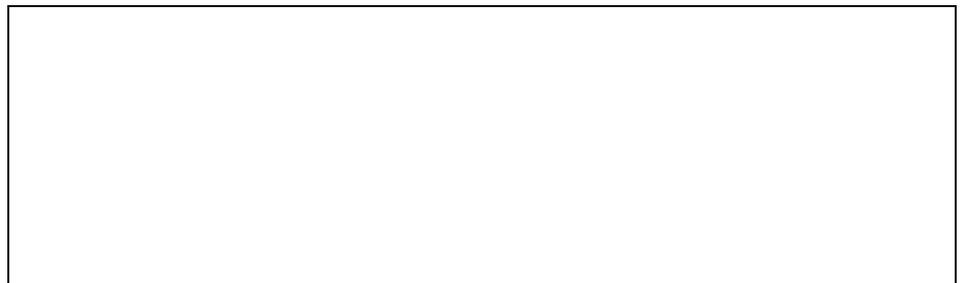
Envoyez votre réponse par
courriel à :

areq45@yahoo.ca

(Avant le 15 janvier 2012)

Niveau : difficile

**Les noms des gagnants du Sudoku de septembre
seront connus dans le journal de février.**



Envoi de Poste-Publication Convention # 40734023

Pour maître de poste :

Retour : Onil Dupuis, 53, St-Cyrille, Rivière-du-Loup, G5R 2G4